

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1789

CE PROJET DE RÈGLEMENT AFFECTE LA ZONE H-1800 CONSTITUÉE DES PROPRIÉTÉS
SITUÉES AUX 1345 – 1357, RUE JACQUES-CARTIER SUD

À sa séance du 23 avril 2019, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du règlement n° 1789.

Ce projet de règlement est en lien avec le projet particulier de construction, de modification et d'occupation visant à permettre l'exercice de certains usages commerciaux au 1345, rue Jacques-Cartier Sud.

Il vise à intégrer la totalité de la zone H-1800 à la zone H-1799.

Une réunion d'informations et de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra à l'hôtel de ville, le 21 mai 2019 à compter de 19 h. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

Pour plus de détails ou pour consulter le plan montrant le secteur visé par ce projet de règlement, voir l'avis ci-joint.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1789

1. Adoption par le conseil municipal du projet de règlement

Le 23 avril 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 1789

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'inclure la totalité de la zone H-1800, à la zone H 1799.

Ces zones sont situées dans le secteur de la rue Jacques-Cartier Sud, du côté est, entre les rues Martin et Dubois »

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de règlement

Quand :	21 mai 2019
Heure :	19 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, 188 rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

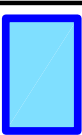
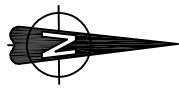
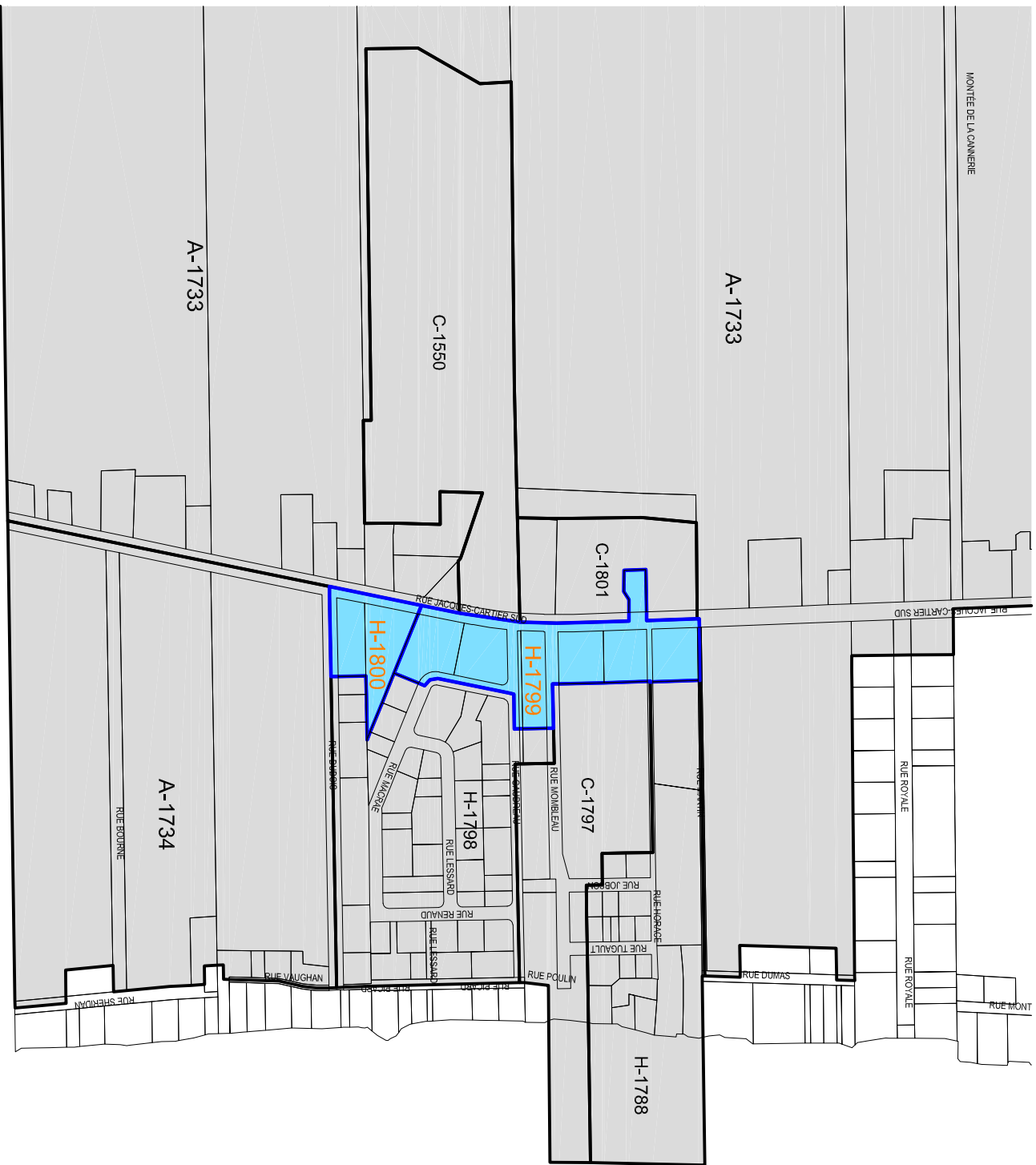
3. Zones affectées par ce projet de règlement

Ce projet de règlement affecte les zones H-1799 et H-1800 situées sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté est, entre les rues Martin et Dubois.

L'illustration de ces zones est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.



Zones H-1799 et H-1800



Zones contigües

NO.	PAR	DATE

315, rue MacDonald, bureau 303, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J3S 8J3

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Service de l'urbanisme

TITRE
PLAN DES ZONES CONTIGÜES
RÈGLEMENT 1789

DESSINE G. Derache	DATE 11 avril 2019
PRÉPARE AUCUNE	ÉCHELLE AUCUNE
APPROUVÉ	PLAN NO. MRU-19-4477-ZC